



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le treize janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme Céline LEMBEZAT, et MM. Louis COSTEDOAT, Christian LÉCHIT.

**OBJET : FOURNITURE DE PNEUMATIQUES EQUIPANT LES VEHICULES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET EXECUTION DE
PRESTATIONS ASSOCIEES - AVENANT N° 1 AU LOT N° 1**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 3^oal. et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée 9 décembre 2015 pour une remise des offres le 20 janvier 2016.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique, conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

<i>Lots</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>
Lot n° 1 : pneus agricoles / poids lourds / motocultures / travaux publics	120 000 €	160 000 €
Lot n° 2 : pneus véhicules légers / véhicules utilitaires	60 000 €	80 000 €
Total	180 000 €	240 000 €

Lot n° 1 : pneus agricoles / poids lourds / motocultures / travaux publics :

Le lot n° 1 a été attribué le 27 février 2016 à la société **Vulco SOG Pneus service SAS** (groupe Garrigue) pour un montant minimum de 120 000 € HT et un montant maximum de 160 000 € HT sur quatre ans.

Avenant n°1 :

Le présent avenant n°1 a pour objet de modifier le montant maximum à 167 500 € HT, du fait d'une forte augmentation de la consommation de matières premières.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/01/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/01/2020